



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale
des Territoires de la Savoie

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Direction des infrastructures SOA
L'Adret CS 40850
73008 CHAMBERY CEDEX

DDT de la Savoie - Service
Environnement, Eau,
Forêts

Dossier suivi par :

Laurence TOURNE

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :
Reconstruction du pont d'Entraigues sur la RD926 sur la commune de SAINT-JEAN-D'ARVES

Accord sur dossier de déclaration

Tél. : 04 79 71 72 81

Mél :

laurence.tourne@savoie.gouv.fr

Réf. :73-2020-00076

Chambéry, le 02 Juillet 2020

COURRIER ENVOYE UNIQUEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Reconstruction du pont d'Entraigues sur la RD926 sur la commune de SAINT-JEAN-D'ARVES,

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 15 Mai 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la (ou des) commune(s) :

- SAINT-JEAN-D'ARVES,

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SAVOIE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation
Le responsable de l'unité Aménagement des Milieux
Aquatiques



Olivier BARDOU